



Écoles et Instituts de Formation en Santé

CHR Metz-Thionville | CH de Briey



IFAS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDE-SOIGNANTE

Fiche d'inscription aux épreuves de sélection

Rentrée 31 août 2026

Site	I.F.A.S. THIONVILLE
Situation géographique	Hôpital BEL-AIR
Dossier à renvoyer par voie postale	C.H.R METZ-THIONVILLE I.F.A.S. Hôpital BEL-AIR 1-3 rue du Friscaty BP 60327 57126 THIONVILLE CEDEX
Téléphone	03.82.55.85.26
Courriel	ifsi-ifas.secretariat.belair@chr-metz-thionville.fr
Etablissement support	C.H.R. METZ-THIONVILLE
Directeur	Marie-Joseph ALLEAUME
Responsable pédagogique	Corinne MEYER
Secrétaire pédagogique	Léa DE MARREZ

ATTENTION : les places ouvertes pour la rentrée du 31 août 2026 sont de 50 places pour Thionville.

**Soyez vigilants quant aux pièces à nous joindre à votre dossier d'inscription :
UN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE ET SERA RENVOYE AU CANDIDAT.**

**MERCI DE NE PAS IMPRIMER LE DOSSIER EN RECTO-VERSO, certains documents
seront transmis à différents services et NE PAS UTILISER D'AGRAFE
Et uniquement des formats A4**

MODALITES DE SELECTION

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Art. 1^{er} - *La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies d'accès suivantes :*

1. *La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté,*
2. *La formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté,*
3. *La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.*

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation le 31 août 2026.

1) Cursus complet :

Sans condition de diplôme

2) Cursus modulaires :

Arrêté du 10 juin 2021 modifié relative aux dispenses de formation pour l'obtention des Diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaires de puériculture.

Cursus réservé uniquement aux titulaires d'un Baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT (**obligation d'inscription dans ce cursus**).

3) Cursus partiel :

Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

► PERSONNES TITULAIRES D'UN DIPLOME OUVRANT DROIT A UN CURSUS PARTIEL :

Les personnes titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Les personnes titulaires du titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'ambulancier.

Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

Les personnes titulaires d'assistant de régulation médicale.

Si vous êtes titulaire d'un de ces diplômes, vous avez l'obligation de vous inscrire dans ce cursus.

4) Les Agents de Service Hospitaliers Qualifiés et agent de service :

Arrêté du 07 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, relatif aux modalités d'admission aux formations d'Aides-Soignants et Auxiliaires de Puériculture, un minimum de 20% des places est réservé aux agents relevant de la formation professionnelle.

Si vous êtes dans l'un de ces deux cas suivants :

- ASH qualifié(e) ou agent de service des secteurs publics ou privés totalisant au moins **1 an d'ancienneté** en équivalent temps plein en structure sanitaire ou médicosociale ou structure à domicile.

- ASH qualifié ou agent de service ayant suivi la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort, et de bien-être de la personne âgée, justifiant une ancienneté de **6 mois** en équivalent temps plein en structure sanitaire ou médicosociale ou structure à domicile.

Vous êtes dispensé(e) de l'épreuve de sélection et êtes **directement admis en formation** sur décision du directeur de l'IFAS à la **condition que vous ayez un financement** par votre employeur ou par un organisme financeur ou autre. Dans ce cas, **nous vous demandons de renseigner un dossier « cursus complet »** comme indiqué en 1) et de mentionner dans la fiche de renseignements que vous êtes ASHQ ou agent de service. L'admission se fait dans la limite du quota.

N.B. : Vous ne pouvez candidater qu'à un seul cursus mentionné ci-dessus

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la seule base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Sont admis en formation, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises pour suivre la formation conformément aux attendus nationaux.

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions : **Lundi 2 mars 2026**

Clôture des inscriptions : **Lundi 29 juin 2026 à 16h00 (Attention : à partir du 23 juin 2026, les dossiers doivent être déposés en main propre directement au secrétariat de l'IFAS)**

Epreuves orales d'admission : **Du 1 juin 2026 au 1 juillet 2026 sur convocation**

Résultat d'admissibilité : Les résultats seront affichés à l'IFAS et consultables sur le site internet www.ecolesantemetz.com **le vendredi 3 juillet 2026** à partir de 16h.
Ils sont transmis par courrier postal à cette même date.

Dès réception des résultats, vous avez jusqu'au **mercredi 15 juillet 2026 inclus** pour confirmer votre inscription. Au-delà de ce délai, vous êtes considéré(e) avoir renoncé à votre admission.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

ENVOI DU DOSSIER

- **Par courrier (en recommandé avec accusé de réception ou courrier suivi), à l'adresse suivante :**

C.H.R. METZ-THIONVILLE
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE THIONVILLE
1-3 rue du Friscaty
BP 60327
57126 THIONVILLE CEDEX

(Attention : à partir du 23 juin 2026, les dossiers doivent être déposés en main propre directement au secrétariat de l'IFAS)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET
RENVOYE AU CANDIDAT**

QUOTA DE LA RENTREE DE AOÛT 2026

50 places dont 40 financées par la Région Grand Est (hors report).

FRAIS INSCRIPTION SELECTION

Aucun frais d'inscription pour la sélection.

FRAIS DE FORMATION

Frais de formation pour les personnes dont la formation en cursus complet n'est pas prise en charge par le Conseil Régional Grand Est : 6200 €

Cursus partiel : la Région Grand Est prend en charge les frais de formation sous conditions.

Les personnes sans financement peuvent solliciter France Travail et/ou mobiliser leur compte professionnel de formation (CPF) (www.moncompteformation.gouv.fr)

Après les résultats et à la confirmation de votre inscription, vous êtes tenu d'acquitter la somme de 100 € (sous réserve de modification) : participation financière au coût régional de référence à la charge de l'élève, non remboursable.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Pour connaître vos conditions d'éligibilité, vous devez vous référer à l'outil de la Région Grand Est via :

<https://view.genially.com/640ee000bde3a60012a1896c/interactive-content-genially-saso-maj-2403>

DOSSIER MEDICAL

Extrait de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

Article 8 ter – « L'admission définitive est subordonnée :

1. A la production, au plus tard **le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé¹ attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
2. A la production, avant la **date d'entrée au premier stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique. »

TRES IMPORTANT :

- a) **Vaccinations complètes antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique**, dont le rappel a été effectué depuis moins de 10 ans.
- b) **Vaccination complète contre l'hépatite B** et le dosage des anticorps affirmant l'immunisation (Arrêté du 02 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code de la santé publique).
- c) **Vaccinations COVID et grippe** : recommandées

Il est impératif de commencer votre programme de vaccination dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'être à jour pour la première mise en stage en octobre

Les élèves non à jour avec leurs obligations vaccinales avant le départ pour leur premier stage ne seront pas autorisés à partir en stage

¹ La liste des médecins agréés peut être téléchargée sur internet
EIFS Fiche d'inscription épreuves de sélection Rentrée août 2026

CONSTITUTION DU DOSSIER DE SELECTION

POUR TOUS LES CANDIDATS : (à mettre dans cet ordre)

- ☐ Fiche d'inscription (ci-jointe) ;
- ☐ Fiche de situation administrative (ci-jointe). ;
- ☐ 1 copie recto/verso de la pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport français) ou du titre de séjour français **en cours de validité** pour les étudiants de nationalité étrangère portant obligatoirement les mentions « *vie familiale et professionnelle [...]* travail autorisé selon la législation en vigueur » ;
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ☐ Un CV ;
- ☐ Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- ☐ Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- ☐ Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- ☐ Pour les apprenants de moins de 26 ans : un certificat de scolarité 2024/2025 ou 2025/2026 ;
- ☐ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- ☐ Si vous êtes en situation de handicap, en cas de demande d'aménagement des épreuves, fournir obligatoirement la décision médicale et préciser à l'IFAS avant le jour de la clôture de l'inscription la nature de l'aménagement fixée par le médecin désigné ;
- ☐ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'aide-soignant peut être joint.

FICHE D'INSCRIPTION | **EPREUVES DE SELECTION : rentrée du 31 août 2026 : IFAS THIONVILLE**

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THIONVILLE

INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS – Site de THIONVILLE

1-3 Rue du Friscaty – BP 60327 – 57126 THIONVILLE CEDEX

**CADRE RESERVE A
L'ADMINISTRATION**☐ FICHE D'INSCRIPTION☐ FICHE DE SITUATION
ADMINISTRATIVE☐ PHOTOCOPIE RECTO-
VERSO DE LA CARTE
D'IDENTITE OU PASSEPORT
OU TITRE DE SEJOUR☐ LETTRE DE MOTIVATION☐ CURRICULUM VITÆ☐ LETTRE DE CANDIDATURE
EXPOSANT LE PROJET
PROFESSIONNEL☐ COPIE DES TITRES OU
DIPLOME OBTENUS☐ Pour les apprenants de
moins de 26 ans : CERTIFICAT
DE SCOLARITE☐ AUTRES JUSTIFICATIFS**NOM DE NAISSANCE :****NOM D'USAGE :****PRENOM :****DATE DE NAISSANCE :** / / **SEXE (M/F) :** **NATIONALITE :****LIEU DE NAISSANCE :** **DEPARTEMENT :****ADRESSE :** RUE **CODE POSTAL :** **VILLE :****TELEPHONE (obligatoire) Fixe :** **Portable :***(Ce numéro nous permettra éventuellement de vous contacter rapidement en cas d'appel sur liste complémentaire)***ADRESSE MAIL :****DIPLOMES OBTENUS :****CURSUS CHOISI (un choix possible voir page 3) :**☐ cursus complet ☐ cursus partiel ☐ ASHQ ou agent de service ☐ cursus modulaire**CENTRE DE SELECTION : IFAS DU CHR METZ-THIONVILLE SITE DE THIONVILLE :**

- J'accepte sans réserve les données de la notice qui régit la sélection.
- J'accepte la mise en ligne de mes résultats ☐ OUI ☐ NON*(*cochez la case correspondante)
- Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à : Le : / / **Signature :**

FICHE DE SITUATION ADMINISTRATIVE

Situation à l'inscription à la sélection :

1) **Etudiant / élève de moins de 26 ans :** ☐ oui ☐ non

Avez-vous un certificat de scolarité de moins de 2 ans (année scolaire 2024/2025 ou 2025/2026) :

☐ oui ☐ non

Si oui merci de le joindre au dossier au dossier d'inscription

2) **Salarié :** ☐ oui ☐ non

Si oui :

Type de contrat : Date fin contrat :

Temps de travail : ☐ temps complet ☐ temps partiel

Si temps partiel nombre d'heures par semaine :

Si non :

Inscription à France Travail : ☐ oui ☐ non

Numéro France Travail :

3) **Autre situation** (Précisez) :

Situation prévisible au 31/08/2026 :

1) **Etudiant / élève de moins de 26 ans :** ☐ oui ☐ non

Avez-vous un certificat de scolarité de moins de 2 ans (année scolaire 2024/2025 ou 2025/2026) : ☐ oui

☐ non

Si oui merci de le joindre au dossier au dossier d'inscription

2) **Salarié :** ☐ oui ☐ non

Si oui :

Type de contrat : Date fin contrat :

Temps de travail : ☐ temps complet ☐ temps partiel

Si temps partiel nombre d'heures par semaine :

Si non :

Type de rupture de contrat :

☐ Démission

☐ Licenciement

☐ Rupture conventionnelle

☐ Autres (précisez)

Date de rupture de contrat :

ATTENTION (sous réserve de modifications) :

En cas de

- rupture de contrat (démission, licenciement, rupture conventionnelle, fin de contrat CDD),
- d'emploi précaire : contrat inférieur à 18 h/semaine ou 78 h/mois,
- congé parental finissant avant l'entrée en formation,
- CDD expirant au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de formation,
- micro-entreprise ou VDI : revenus inférieurs à 720 euros par mois sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation

vous avez jusqu'à 7 jours maximum après la rentrée pour vous inscrire à France Travail.

Inscription à France Travail : ☐ oui ☐ non

Numéro France Travail :

3) **Autre situation** (Précisez) :

Je certifie l'exactitude de ces informations.

Nom, prénom :

Date, signature :